

# **Communiqué de Presse** **du syndicat SUD PSA Aulnay &** **Union syndicale Solidaires industrie** **Du 19 mai 2013**



Après l'annonce de la signature d'un protocole de fin de conflit entre La CGT et la direction de l'entreprise le 17 mai, mettant fin à une grève impulsée par SUD et rejointe par la CGT qui aura duré plusieurs mois, de nombreux salarié-e-s ont déchanté par le contenu de l'accord et de ce qu'il donne comme "perspectives".

Comme prévu, le syndicat **SUD PSA Aulnay** reste le seul syndicat du groupe PSA à contester devant la Cour d'Appel de Paris le «*Plan de Sauvegarde de l'Emploi*» qui prévoit la suppression de 11 200 emplois dans le groupe PSA et la fermeture définitive du site PSA d'Aulnay sous-bois. En effet, 5 autres syndicats avaient déjà signé le plan de la direction, restant plus que SUD et la CGT qui s'y étaient opposés.

La Direction de PSA se réjouit désormais d'avoir signé un accord de fin de conflit avec la CGT, qui valide ainsi le plan social et qui entérine par sa signature la fermeture du site PSA d'Aulnay sous-bois. La CGT, par son abandon de l'action judiciaire aux côtés de SUD devant la Cour d'Appel de Paris, le 12 juin prochain, se prive de la possibilité de faire annuler le PSE, puisque l'Accord signé entre PSA et la CGT impose à la CGT l'abandon de toute poursuite judiciaire à l'encontre du PSE.

Le syndicat SUD condamne cet accord qui valide le plan social et qui permet à PSA de mettre en marche son plan de licenciement massif, avec le versement d'une prime à la valise de 19 700 € à tous les salariés qui souhaitent quitter le groupe avant le 31 mai 2013. Au lieu de négocier des primes au départ, c'est l'emploi qui devrait être défendu, avec une unité entre tous les sites face à PSA - comme nous l'avons appelé à plusieurs reprises - mais aussi face au patronat de l'automobile dans son ensemble, des sous-traitants aux autres constructeurs.

**L'Union syndicale Solidaires industrie et le syndicat SUD PSA Aulnay restent aujourd'hui les seuls sur le front de la contestation du plan social de PSA, le rendez-vous est donné le 12 juin 2013 à 9 H devant la cour d'Appel de Paris. Nous réaffirmons que l'action juridique doit être au service de l'action syndicale, et tenons à féliciter toutes et tous les grévistes qui se sont battu-e-s et continueront de le faire dans les prochains mois pour ne rien lâcher, au delà des "postures médiatiques de lutte". Nous invitons également la CGT à rendre public cet accord.**

**Contact Presse : Mohamed Khenniche : 06.66.61.04.12**